

# Dissolution du fonds “EUR Bonds”

## Pictet CH

Pictet Asset Management | 12 mars 2024

### Dissolution du compartiment

Conformément à l’art. 96, al. 4 LPCC, Pictet Asset Management SA, en qualité de direction de fonds, ainsi que Banque Pictet & Cie SA, en qualité de banque dépositaire, informent les investisseurs de la dissolution du compartiment Pictet CH - EUR Bonds (le « Compartiment »), avec effet au 12 mars 2024.

### Mise en liquidation

A compter de ce jour, le Compartiment entre en liquidation et plus aucune part ne peut être souscrite ou remboursée, conformément à l’art. 97, al. 1 LPCC. Les investisseurs auront droit à une part proportionnelle du produit de liquidation.

### Remboursement final

Conformément à l’art. 116, al. 3 OPCC, le remboursement final des parts ne pourra intervenir qu’avec l’accord de l’Autorité de surveillance. La direction de fonds et la banque dépositaire informeront les investisseurs, au terme de la liquidation, du montant correspondant au produit final de liquidation, par un avis publié dans l’organe de publication du Compartiment.

Genève, le 12 mars 2024

**La direction de fonds**  
Pictet Asset Management SA  
60, rte des Acacias  
1211 Genève 73

**La banque dépositaire**  
Banque Pictet & Cie SA  
60, rte des Acacias  
1211 Genève 73